



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### **Interdiction d'accès aux parcs et espaces publics**

**Neuville, le 22 mars 2020 –**

En lien avec les récentes mesures mises en place par le gouvernement afin de limiter la propagation du COVID-19, la Ville de Neuville annonce que l'accès à ses différents parcs publics, incluant les parcs de quartiers et le parc de la Famille, sera interdit jusqu'à nouvel ordre. Cette nouvelle directive, qui prend effet dès maintenant, s'applique également à la Réserve naturelle du Marais Léon-Provancher.

La Ville de Neuville tient à rappeler à l'ensemble de la population que **tout rassemblement intérieur ou extérieur est dorénavant interdit.**

«La collaboration des citoyens et citoyennes est primordiale et nous sommes confiants que tous et toutes assureront le respect de cette consigne mise en place dans l'intérêt de l'ensemble de la population. Nous sommes conscients de l'importance des mesures préventives annoncées, mais la situation que nous vivons présentement est également exceptionnelle. Ensemble, nous freinerons la propagation du virus.»

*Bernard Gaudreau, maire de Neuville*

Si vous présentez des symptômes associés à la COVID-19, vous devez joindre le 1 877 644-4545. Pour en savoir plus, consultez le [www.vsad.ca/covid-19](http://www.vsad.ca/covid-19).

- 30 -

Source :

Madame Mylène Robitaille  
Directrice des loisirs et des communications  
Ville de Neuville  
Tél. : 418 876-2280 poste 222  
[mrobitaille@ville.neuville.qc.ca](mailto:mrobitaille@ville.neuville.qc.ca)